



CTSA du 16 Décembre 2020

Compte-Rendu

Madame Marie-Laure Jeannin, Secrétaire Général d'Académie (SGA), préside la séance.
Le procès verbal du 04/07/2019 est approuvé.

I RAIP

Monsieur Rodolphe Delmet, Secrétaire général adjoint, estime que la fin des missions des RAIP est une information prématurée.

Madame Jeannin confirme que si une dizaine de missions venaient à se terminer en janvier elle serait forcément prévenue. Elle précise également que nos collègues RAIP seront bien évidemment accompagnés.

Monsieur Paul-Eric Bordier, chef de la DSI interacadémique, n'était pas présent il n'a donc pas été possible d'avoir plus d'explications, mais l'administration est prévenue et suit le sujet.

Note du SNPTES : Le sujet n'est pourtant pas nouveau ! le SNPTES a alerté et mené des actions syndicales sur cette question depuis la parution de la loi Peillon (loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République) en 2013 !

II Déménagement Saurupt

Monsieur Delmet, explique que de nouveaux contretemps récents liés aux fenêtres laissent à penser que le déménagement, initialement prévu pour la Toussaint, sera repoussé au dernier trimestre (Noël) 2021.

La réception des travaux aura lieu durant l'été et l'automne prochains.

La date de Noël pour les premiers déménagements a été évoquée. Ce déménagement sera bien évidemment organisé en fonction du calendrier opérationnel des services.

Des photos d'avancement des lieux nous ont été présentées avec notamment :

- ✓ Le local à vélo,
- ✓ Les ateliers en cours d'assemblage (structures et fenêtres),
- ✓ La centrale de traitement de l'air creusée sous l'escalier d'entrée,
- ✓ Une salle de détente témoin (mobilier et équipements),



CTSA du 16 Décembre 2020

Compte-Rendu

- ✓ Un bureau témoin mobilier et équipements.

À noter que les bureaux (sauf cas particulier comme la reprographie) sont équipés de vitres non teintées mais avec brise-soleil orientables.

Les chaudières seront neuves. **Augurons que cela préfigure des saisons de chauffe plus sereines !**

Un groupe de travail est prévu en janvier sur les places de stationnement. Il y a 225 places de stationnement « voiture » dont 11 pour les personnes à mobilité réduite. Il faudra également déduire les places pour les véhicules de service.

À un an du déménagement, les possibilités d'aménagement de places de parking s'amenuisent dangereusement et le piège se referme doucement, promettant l'enfer pour les personnels obligés de venir en voiture et les riverains qui ne tarderont pas à être excédés de la situation. Un problème qui au départ ne concernait que le rectorat risque bien de devenir un problème politique pour la ville de Nancy.

Ce problème de parking, qui a été signalé dès la première réunion de présentation du projet (2013?), n'a été pris en considération que trop tardivement par l'administration.

Entre l'arrivée des personnels de jeunesse et sport (12 personnes) et la forte augmentation du nombre de personnes à la DSI (potentiellement 20 de plus au DPN) le SNPTES s'inquiète du nombre de places disponibles dans le nouveau bâtiment.

Monsieur Delmet, concernant les bureaux, répond qu'il n'y a pas de problème de place dans le nouveau bâtiment.

La question de la badgeuse a une nouvelle fois été posée.

Madame Jeannin explique qu'elle a connu les deux systèmes, avec et sans système de pointage, et qu'elle trouve qu'il y a du bien et du moins bien dans les deux systèmes. À titre personnel elle est favorable à la badgeuse, qui a le mérite de la transparence.

Le DRH Monsieur SEYER explique que l'administration n'a jamais été contre la badgeuse mais que la question qui se pose est plutôt de savoir quel système sera installé.

Note du SNPTES : Dans la mesure où le système actuel peut être installé dans le nouveau bâtiment et que l'administration nous avait déjà confirmé lors d'un précédent CTSA que les câbles avaient été prévus pour accueillir la badgeuse, le SNPTES souhaiterait fortement que le système actuel qui a fait ses preuves et donne satisfaction soit installé dans



CTSA du 16 Décembre 2020

Compte-Rendu

le nouveau bâtiment. Le SNPTES est en tout état de cause opposé à un système de pointage sur ordinateur comme proposé par le DRH, car il n'est ni équitable, ni fiable.

III Télétravail covid

La situation devrait rester sensiblement la même jusqu'au 20 janvier 2021.

La configuration au-delà de cette date dépendra de l'évolution de la situation début janvier.

A date du CTSA 51 % des agents sont en télétravail. 61 % sont en télétravail entre 3 et 5 jours par semaine et 24 % 5 jours par semaine.

L'administration préconise 0,5 jours de travail sur site par semaine afin de favoriser les échanges. Le télétravail ne doit pas compromettre le transversal et le coopératif.

Le SNPTES s'étonne de tels écarts de télétravail entre les services et ne comprend toujours pas l'intérêt de faire revenir les agents sur site quand l'activité est pleinement, éligible au télétravail et que les agents en ont fait la demande.

IV Prime covid

Il n'y a pas d'information relative à une prime covid pour le second confinement.

Le DRH nous explique que pour le premier confinement l'intégralité de l'enveloppe a été consommée.

La répartition entre services est la suivante :

- ✓ 46 % en EPLE,
- ✓ 25 % rectorat,
- ✓ 18 % DSDEN,
- ✓ 11 % pour les personnels de direction.

Il y a eu une dizaine de recours dont un a été validé.



CTSA du 16 Décembre 2020

Compte-Rendu

V Télétravail (hors covid)

Il n'y aura toujours qu'une campagne annuelle, mais avec un plus long délai.

L'administration reconnaît un besoin de temporalité pour étudier les dossiers de demande.

Le droit à la déconnexion a été évoqué dans la feuille de route RH en cours d'élaboration.

Il n'y aura pas de continuité du télétravail d'une année scolaire à l'autre.

Le SNPTES remarque que la plupart des propositions qu'il a formulées pour fluidifier la campagne de télétravail, pour le moins cahotique cette année, n'ont pas été retenues. Gageons que l'administration saura tenir compte de l'échec de cette année pour ne pas récidiver l'année prochaine...

VI CET

Il y a eu 123 demandes de CET cette année dont 70 au rectorat.

5 demandes ont été refusées en EPLE.

VII Résultat du mouvement 2020

Il n'y a plus de publication pour l'arrêté collectif suite à la dernière loi de transformation de la fonction publique.

Le SNPTES dénonce les failles de ce nouveau système de gestion du mouvement auprès de la DRH ministérielle, et des assouplissements pourraient être envisagés concernant l'information des organisations syndicales.



CTSA du 16 Décembre 2020

Compte-Rendu

VIII CIA pour les contractuels?

Madame Marie-Laure Jeannin explique que les postes de contractuels sont une opportunité pour entrer dans la fonction Publique.

La loi ne le permet pas actuellement, mais il est prévu d'en discuter au niveau national.